

ENSEIGNEMENT DE L'ART Haute École des arts du Rhin

Des enseignants à deux vitesses ?

Le mécontentement gronde au sein de l'équipe enseignante de la Haute École des arts du Rhin (HEAR). Le statut des professeurs, comme dans toutes les écoles territoriales, y est moins attractif que dans les écoles nationales. Alors qu'elles délivrent les mêmes diplômes. Et l'écart pourrait encore s'accroître.

Des écoles d'art à deux vitesses ? Comment le nier quand divergent le temps de travail, le salaire et les évolutions de carrière selon que l'enseignant est intégré à un Établissement public de coopération culturelle (EPCC) ou à un Établissement public administratif (EPA) ? Dans le premier cas, le moins favorable, il s'agit d'une école supérieure d'art, créée en partenariat avec l'État, mais dont l'enseignant relève de la fonction publique territoriale, la Ville demeurant le principal bailleur de fonds. Dans le second, il s'agit d'une école nationale directement régie par l'État.

Une différence de statuts qui avait déjà été pointée du doigt et à laquelle le ministère de la Culture assurait vouloir mettre fin. L'harmonisation était à l'ordre du jour. De quoi satisfaire les syndicats enseignants et l'Association nationale des écoles supérieures d'art (où les EPCC sont majoritaires), très mobilisés sur le sujet.

Au-delà de la question salariale, des enjeux de rayonnement pour la HEAR et les EPCC

Sauf qu'une réunion, le mois dernier, au ministère, les a fait déchanter. « Nous y avons appris que le statut des enseignants EPA allait être aligné sur celui des professeurs des écoles d'architecture, plus favorable, mais sans qu'aucune action ne soit annoncée en faveur des écoles d'art territoriales », indique Gérard Starck, enseignant élu au conseil d'administration de la HEAR, présent à cette rencontre des représentants du ministère avec ceux (directeurs, enseignants et étudiants) des



Lors de la présentation des travaux des étudiants de la HEAR. PHOTO ARCHIVES DNA

écoles d'art.

De quoi accentuer encore les interrogations au sein des équipes enseignantes des EPCC. « Nous avons les mêmes missions que les EPA, nous délivrons les mêmes diplômes et sommes contrôlés par les mêmes instances d'évaluation : en quoi une différence de statut se justifierait-elle ? », interroge de son côté Olivier Deloignon, enseignant siégeant également au conseil d'administration de la HEAR. « L'écart va encore s'accroître et on ne voit rien venir qui redresserait la situation en faveur des EPCC. On apparaît comme les laissés-pour-compte du ministère », surenchérit Nasser Khelifi, membre du comité technique de l'école.

Car on touche là au cœur des enjeux d'un problème que les enseignants de la HEAR ne veulent pas réduire à de seules considérations de grilles sala-

LE COÛT DU CHANGEMENT ?

La France compte 35 écoles d'art de type EPCC. À combien s'élèverait le coût d'un alignement du statut des enseignants sur celui des écoles nationales ? Au niveau national, les chiffres divergent étonnamment : l'Association nationale des écoles supérieures d'art évalue l'opération à 10 M€ alors qu'en 2013/2014, l'Association des maires évoquait le chiffre de 1,4 M€. Pour la HEAR, son directeur David Cascaro se garde bien de donner une évaluation chiffrée d'un tel surcoût : « C'est encore prématuré. L'impact financier de la réforme et la répartition de sa prise en charge dépendent du scénario retenu mais également de négociations entre l'État et les collectivités locales, principaux financeurs des écoles territoriales. Pour la HEAR, les Villes de Mulhouse et de Strasbourg apportent 80 % des ressources de l'établissement, l'État 12 % ». Conscient de traverser une période de budgets publics contraints, David Cascaro explique « qu'il appartiendra sans nul doute à la HEAR de financer une telle opération sur ses propres ressources ».

S.H.

riaux (avec un écart de 5 à 10 % entre les deux statuts) ou d'horaires de travail. « La vraie question est celle de l'avenir des EPCC sur le marché des écoles d'art, réagit Olivier Deloignon. Notre positionnement

en marge du monde de l'enseignement supérieur nous dessert considérablement. Nous sommes assimilés à des professeurs certifiés du secondaire alors que nous délivrons les mêmes DNSEP [Diplôme natio-

LE CHIFFRE

80

C'est le nombre de professeurs d'enseignement artistique opérant à la HEAR. Et qui correspond à 74 «équivalents temps plein».

nal supérieur d'expression plastique] que les EPA et nous sommes aussi engagés dans la recherche. Déjà, quand certains de nos élèves entreprennent un troisième cycle, ils s'entendent dire qu'il leur faudrait refaire une année de master parce que leur diplôme provient d'un EPCC ! On voit bien que la tendance naturelle de ce système va vers une dérive qui nous déconsidère. »

Une question de crédibilité

Président de la Haute École des arts du Rhin, Alain Fontanel n'est pas moins conscient de la perte de crédibilité qu'induirait à terme cette différence de statut si les EPA étaient encore poussés un peu plus dans les hauteurs de la sphère de l'enseignement supérieur tandis que les EPCC demeureraient enclavés dans leur statut territorial. « Lorsque j'ai été informé du contenu de cette rencontre au ministère de la Culture, j'ai immédiatement écrit à la ministre », commente l'élu. « Aujourd'hui, le projet de décret sur le statut des enseignants des écoles nationales met en danger les écoles territoriales, en créant une distinction au sein de l'enseignement artistique supérieur », résume-t-il. Tout comme le personnel enseignant de la HEAR, l'élu demande que l'ensemble des acteurs des écoles d'art soient réunis le plus rapidement possible. « Il faut garantir à tous un cadre commun en matière d'enseignement et de recherche. Il en va de l'intérêt de notre école », conclut Olivier Deloignon. ■

SERGE HARTMANN